

# REGLEMENT CYCLOSPORT UFOLEP - VIENNE

*Mise à jour le 24 novembre 2025*

**Les règlements Nationaux Cyclosport – CLM – Cyclocross et des championnats nationaux de la Commission Nationale des activités cyclistes s'appliquent pour le présent règlement.**

Les spécificités de la CTD Cyclosport UFOLEP de la Vienne sont les suivantes :

## **1. OUVERTURE AUX NON LICENCIES UFOLEP (FFC, et FFRI)**

Les épreuves du calendrier UFOLEP de la Vienne peuvent être ouvertes aux licenciés des autres fédérations (sur présentation d'un Pass Cyclosport ou Pass Cyclo-cross en fonction de la discipline pratiquée, de la licence correspondant au Pass) dans la limite des catégories admises à l'Ufolep. L'association qui ouvre sa manifestation à des non-licenciés UFOLEP « Cyclosport » devra respecter les obligations définies dans la fiche 10B du règlement national.

L'organisateur de la manifestation ouverte devra avoir souscrit à l'affiliation multisport plus, s'il organise une épreuve dans l'année, ou à l'affiliation multisport pro pour l'organisation de plusieurs épreuves ouvertes, ce qui lui permet d'accueillir des licenciés autres FD (FFC, FFTRI).

Engagement à l'avance **OBLIGATOIRE** pour les coureurs des autres fédérations, à l'aide du Pass de la discipline concernée, sur le site ([ufolep-cyclisme.org](http://ufolep-cyclisme.org)) date de clôture suivant les indications de l'organisateur, au minimum 24h avant l'épreuve, pour vérification de la classification des coureurs engagés. Aucun engagement sur place pour ces coureurs n'est accepté et engage la responsabilité de l'organisateur en cas d'accident.

**IMPORTANT** : Les courses de 1<sup>ère</sup> catégorie ne sont pas ouvertes aux simples licenciés adultes masculins FFC OPEN3 mais sont ouvertes aux doubles licenciés UFOLEP/FFC OPEN3.

Catégories pour les courses cyclosport UFOLEP ouvertes aux autres fédérations dans la Vienne :

		1ère UFO	2ème UFO	3ème UFO	4ème UFO	15-16 ans	13-14 ans	11-12 ans
Masculin	FFC - ACCESS 1	X						
Masculin	FFC - ACCESS 2	X						
Masculin	FFC - ACCESS 3	X						
Masculin	FFC - ACCESS 4	X						
Masculin	Triathlète (non elite)	X						
Féminine	FFC - OPEN1		X					
Féminine	FFC - OPEN2		X					
Féminine	FFC - OPEN3			X				
Féminine	FFC - ACCESS 1			X				
Féminine	FFC - ACCESS 2			X				
Féminine	FFC - ACCESS 3			X				
Féminine	FFC - ACCESS 4			X				
Féminine	Triathlète (non elite)			X				
M/F	FFC - U17				X			
M/F	FFC - U15					X		
M/F	FFC - U13						X	

## **2. DOUBLES LICENCIES**

*Voir règlement national Cyclosport (fiches N°11, N°12, N°14, N°15 et N°16)*

Un licencié UFOLEP peut s'il le désire prendre une licence FFC dans le club de son choix sans obligation de club à simple appartenance FFC.

Un coureur FFC prenant une licence UFOLEP sera classé suivant les tableaux de correspondance du règlement national cyclosport.

Lors de la demande de carton le coureur doit indiquer s'il est licencié d'une autre fédération et indiquer sa catégorie dans celle-ci.

Toute prise de licence FFC après la délivrance de carton UFOLEP doit être signalée immédiatement (sous 8 jours) aux élus de la commission. Toute absence d'information sera sanctionnée par la commission.

Un licencié FFC qui monte de catégorie dans sa fédération doit le signaler immédiatement à la commission et sera reclassé systématiquement dans la catégorie UFOLEP correspondante. Toute absence d'information sera sanctionnée par la commission.

### **3. DEROULEMENT DES EPREUVES**

*Voir règlement national Cyclosport (fiches N°5, N°6 et N°7)*

S'il y a moins de 20 partants dans les catégories 1 et 2, celles-ci partent ensemble.

Au-dessus de 20 participants dans les 2 catégories, l'organisateur est libre de faire 1 ou 2 départs.

Toutes les épreuves du calendrier UFOLEP de la Vienne devront être inscrites sur la plateforme du site de l'UFOLEP – activités cyclistes.

L'engagement des coureurs UFOLEP à l'avance est recommandé mais les engagements sur place sont autorisés au libre choix des organisateurs (à préciser au membre de la CTD Cyclosport UFOLEP86 en charge de créer les épreuves sur le calendrier national). Un surcoût devra être appliqué pour les coureurs s'inscrivant sur place le jour de l'épreuve.

Le paiement à l'avance via le calendrier national est au libre choix des organisateurs (à préciser au membre de la CTD Cyclosport UFOLEP86 en charge de créer les épreuves sur le calendrier national).

Chaque organisateur devra dans les 48 heures après l'épreuve remettre au membre de la commission chargé des résultats le rapport de clôture dûment complété, mentionnant notamment tout incident survenu pendant ou après l'épreuve, ainsi que les pièces administratives et financières habituelles (feuilles d'engagements, fiches des résultats, chèque).

### **4. TARIFS**

Ils sont fixés collégialement avant chaque début de saison par les membres de la CTD86 et CTIS Poitou-Charentes puis transmis aux responsables club UFOLEP saison en cours.

### **5. MONTEE DE CATEGORIE**

*Voir règlement national Cyclosport (fiches N°17)*

- **Montée de 4B en 4A**

*Un coureur 4B monte en 4A avec 30 points ou 3 victoires. Dès sa 1ere victoire en 4A ou lorsqu'il aura atteint 30 points ce coureur montera en 3eme catégorie*

Si un coureur 4B finit la saison en 4A, il redescendra automatiquement en 4B la saison suivante avec un handicap de 10 points. S'il finit la saison en 3ème catégorie, il ne sera redescendu que d'une seule catégorie et sera en 4A la saison suivante avec un handicap de 10 points.

- **Montée de 4A en 3<sup>ème</sup> catégorie**

*Un coureur 4A monte en 3<sup>ème</sup> catégorie avec 30 points ou 3 victoires (sans tenir compte de l'âge du cyclosportif).*

- **Montée de 3<sup>ème</sup> catégorie en 2<sup>ème</sup> catégorie**

*Un coureur 3<sup>ème</sup> catégorie monte en 2<sup>ème</sup> catégorie avec 30 points ou 3 victoires (sans tenir compte de l'âge du cyclosportif).*

- Montée de 2<sup>ème</sup> catégorie en 1<sup>ère</sup> catégorie  
Un coureur 2<sup>ème</sup> catégorie monte en 1<sup>ère</sup> catégorie avec 30 points (sans tenir compte de l'âge du cyclosportif).

Barème de points : voir fiche N°17 du règlement national

Tout cyclosportif totalisant le nombre de points nécessaires devra passer de lui-même en catégorie supérieure et demander à la commission départementale son nouveau carton.

Ce sera les cyclosportifs intéressés qui seront mis en cause en cas de non-respect des passages en catégorie supérieure. **Dans le cas contraire, ils s'exposeront à des sanctions.**

- En fin de saison, la CTD Cyclosport UFOLEP86 se réserve le droit de monter un cyclosportif ou d'attribuer un handicap de points la saison suivante à un coureur qui aurait cumulé un grand nombre de points proche du seuil de montée de catégorie.
- En cours de saison, la CTD Cyclosport UFOLEP86 se réserve le droit de surclasser un cyclosportif en cas de supériorité manifeste même s'il ne totalise pas le nombre de succès ou de points nécessaires.

**La décision de la commission départementale est sans appel.**

## **6. DESCENTE DE CATEGORIE**

Un cyclosportif n'ayant pas obtenu des résultats satisfaisants pourra et après justification, demander par écrit à la commission départementale une descente dans la catégorie inférieure. La demande de rétrogradation doit être effectuée par le licencié sur le document prévu à cet effet, et remis à son président de club qui le transmettra au comité départemental dans les délais demandés.

La demande sera étudiée lors d'une réunion ordinaire de la CTD Cyclosport UFOLEP86.

2 Commissions de descente auront lieu au cours d'une saison : en février et en juin.

**a. COMMISSION DE DESCENTE – FEVRIER :**

- ✓ Pour être recevable, le coureur sollicitant une descente de catégorie devra avoir participé au cours de la saison précédente, à 5 épreuves Cyclosport inscrites au calendrier national cycliste UFOLEP
- ✓ Toute classification en catégorie inférieure entraîne une attribution de 10 points de handicap y compris pour les plus de 65 ans.

**b. COMMISSION DE DESCENTE – JUIN :**

- ✓ Pour être recevable, le coureur sollicitant une descente de catégorie devra avoir participé au cours de la saison, à 5 épreuves Cyclosport inscrites au calendrier national cycliste UFOLEP
- ✓ Toute classification en catégorie inférieure entraîne une attribution de 10 points de handicap y compris pour les plus de 65 ans.
- ✓ Jusqu'à la fin de saison, le cyclosportif descendu remontera dans sa catégorie d'origine dès sa première victoire (ou lorsque qu'il aura atteint 30 points).

La commission se réserve le droit de remonter un cyclosportif qui aurait abusé d'une descente alors qu'il avait la capacité de rester dans sa catégorie ou qui ferait preuve d'une supériorité manifeste dans sa catégorie.

L'âge n'est pas un critère de classification dans une catégorie (à l'exception des + de 65 ans).

## **7. CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL**

Le championnat départemental se dispute par catégorie de valeur (y compris pour les féminines dans les catégories 4, 3, 2 ou 1).

Les licences et cartons cyclosport doivent être homologuées depuis au moins 8 jours avant la première phase qualificative départementale.

Il faut obligatoirement avoir participé à **2 courses dans la Vienne** pour pouvoir être classé au championnat départemental. Dans le cas contraire, un cyclosportif pourra y participer mais ne pourra pas être classé.

## **8. CHAMPIONNAT NATIONAL**

La participation aux Championnats Départementaux et Régionaux, phases préalables du championnat national, est obligatoire pour les sélectionnés.

La sélection pour le Championnat National se fait au niveau de chaque département et est de la responsabilité de la commission départementale.

Les cas particuliers seront soumis à examen auprès de la commission départementale.

Une charte éthique sera signée par le cyclosportif (ou la cyclosportive) sélectionné(e). Celui-ci ou celle-ci s'engagera ainsi :

- A participer au championnat national et à prévenir dans les plus brefs délais le responsable de la délégation en cas d'absence
- A fournir les pièces justificatives en cas d'absence
- A régler l'amende de l'UFOLEP NATIONAL en cas d'absence injustifiée
- A être présent à la cérémonie protocolaire si il elle est récompensé(e) (y compris pour les classements par équipe) et à respecter les règles relatives à la tenue vestimentaire (la tenue de cycliste, maillot et cuissard court ou long, et tête nue est obligatoire sur le podium)
- Avoir pris connaissance de la circulaire de l'épreuve et de son règlement
- Ne pas avoir recours à des produits (sans prescription médicale) ou des méthodes figurants sur la liste des interdictions du code mondial anti-dopage
- Ne pas avoir recours au dopage mécanique (cf règlement UFOLEP NATIONAL fiche N°7)

Les règlements Nationaux Cyclosport – CLM – Cyclocross et des championnats nationaux de la Commission Nationale des activités cyclistes : <https://www.ufolep-cyclisme.org/>